

**ASSOCIATION D'AUDITEURS
ET TELESPECTATEURS
POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION**

N° 4

MIZ EVEN 1979
JUN

2 F

**KEVREDIGEZH SELAOUERIEN
HA SELLERIEN RADIO-TELE
EVID AR FRANKIZ WAR AR GOMZ**

EDITO — Le Tribunal condamne le service des redevances

GOUDE EMVOD-VEUR LOUDIEG

FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON

LATAR BA STUDIO BREST

LE DROIT ET LE DEVOIR A LA DIFFERENCE

RÉPRESSION A FR 3 RENNES

LE MINISTRE DES FINANCES VOUS VOLE (S. F. P.)

ACTIONS

GOULOMP START / EXIGEONS

**R
T
B**

EDITO

«... Youenn Gwernig refuse de payer sa taxe télé et fait naître un immense espoir pour tous les téléspectateurs mécontents...»

«... Grève de la redevance en Bretagne...»

La presse à sensation s'est emparée de l'information démontrant ainsi qu'un grand nombre de téléspectateurs sont insatisfaits de la qualité des programmes diffusés et cela pour l'ensemble de l'hexagone.

Est-ce dire que si le Président de R.T.B. avait été condamné, ces mêmes journaux auraient pris notre défense en consacrant des pages entières à la situation scandaleuse qui est faite à la langue et à la culture bretonne sur les antennes. Nous ne le croyons pas... mais nous laissons la possibilité à la presse de nous démentir en lançant une large campagne en faveur de notre combat. Soyons sérieux, nous n'obtiendrons des résultats positifs que si nous poursuivons notre lutte en comptant que sur notre propre détermination. Y. Gwernig, à ce sujet, nous a montré que la tenacité pouvait faire échec à la puissance de l'Etat...

Mais ne nous trompons pas. Le Tribunal n'a pas donné raison à Y. Gwernig d'avoir refusé le paiement de la redevance. Il a seulement, une première fois, débouté l'Administration qui réclamait en Juillet 78 des taxes au profit d'une Société (O.R.T.F.) qui n'a plus d'existence légale depuis Novembre 1974.

Dans un deuxième temps, le Tribunal a condamné l'Etat aux dépens et à payer cinq cents francs de dommages et intérêts au Président de R.T.B. parce qu'il était l'objet de tracasseries de la part de l'Administration qui continuait, malgré le premier arrêt, à le poursuivre au nom de la défunte O.R.T.F.

Ce jugement ne permet donc pas de dire que tous ceux qui règlent pas leur redevance aujourd'hui (ou qui retiennent 10 %) peuvent, juridiquement, espérer vaincre l'Administration. Ce serait un faux raisonnement.

La redevance est un impôt. A terme, chacun de nous sera obligé de payer non seulement le montant de la redevance, mais aussi les majorations et les pénalités.

Pourtant, R.T.B. maintient son mot d'ordre et fait appel à tous pour développer, pour multiplier la résistance.

Réclamer la liberté d'expression à la radio et à la télévision n'est pas suffisant, il faut DEFENDRE CE DROIT, et traduire cette détermination par des actes. Cela nécessite non pas une adhésion de principe, mais un engagement non violent - ce qui ne veut pas dire passif-dans des actions dynamiques.

Nous n'avons rien à attendre du Pouvoir. La Charte culturelle, avec ses insuffisances, n'est même pas appliquée, le Pouvoir est passé maître en inertie tant en ce qui concerne l'audio-visuel que l'enseignement. Nous ne pouvons pas laisser les technocrates barrer le chemin de la créativité populaire et devons durcir notre combat en privilégiant la défense de la langue bretonne et en agissant pour sa survie. Aujourd'hui, les Bretons ressentent les injustices dont ils sont chaque jour témoins, et savent que la bourgeoisie capitaliste et les prétendants de tous poils au pouvoir centraliste,

refusent le droit d'expression aux minoritaires.

A travers les crises et les débats des grands partis français lors des élections européennes chacun a parfaitement senti que le véritable problème est le pouvoir grandissant du néo-impérialisme germano-américain et que l'Etat français, face à cette Europe des multinationales, perd sa souveraineté.

Les populations des régions périphériques de l'hexagone perçoivent qu'elles sont une nouvelle fois sacrifiées au profit d'une restructuration capitaliste. Cette prise de conscience se mesure notamment à travers les luttes menées par les ouvriers dans les arsenaux et les chantiers en Bretagne. Les travailleurs bretons ressentent parfaitement l'injustice ainsi faite aux minorités et aux populations périphériques, ils contestent, à tous les niveaux, les décisions qui sont prises par Paris. Ces tensions se traduisent d'ailleurs par l'évolution des mots d'ordre et des slogans :
1978 Vivre et Travailler au Pays...
1979 Vivre, Travailler et Décider au Pays.

Plus que jamais, R.T.B. doit défendre le droit à la parole, la liberté d'expression et dénoncer l'information baillonnée. Notre langage doit être celui de l'action concrète. Nous sommes, et nous le répétons, pour la lutte non violente, c'est pourquoi nous appelons à la RESISTANCE, à la DESOBEISSANCE CIVILE.

Yann-Morvan GEFFLOT,
membre du Collectif,
chargé de l'Information

Versailles, 12 avril 1979. — Conférence de presse de R.T.B.

Communiqué

Y. Gwernig, président de R.T.B., refuse de payer sa redevance pour dénoncer la médiocrité des programmes de la radio et de la télévision, notamment à FR 3 Bretagne où la place faite à la langue et à la culture bretonnes est ridicule.

Après de nombreuses saisies, Youenn Gwernig et notre avocat M^e Quimbert démontrent au tribunal de Morlaix que les poursuites sont illégales. Malgré cet arrêt de justice condamnant l'Administration, celle-ci fait une nouvelle demande de saisie. Le 13 mars dernier, le jugement du Tribunal de Morlaix prononce la nullité du procès-verbal de recouvrement et condamne l'Etat à payer 500 francs de dommages et intérêts.

R.T.B. poursuit sa lutte non violente pour la défense de la liberté d'expression.

R.T.B. dénonce le scandale d'une situation intolérable. Tandis que V.G.E. accorde une Charte culturelle à la Bretagne, à Ploermel le 6 février 1977, FR 3 pour sa part traduit cette charte en donnant un minimum d'expression au peuple breton.

R.T.B. maintiendra et développera son combat non violent par la désobéissance civile pour une radio-télévision gérée démocratiquement par le personnel technicien et réalisateur, par des représentants des mouvements et groupes sociaux représentatifs et par les associations d'auditeurs-télé-spectateurs.

GOUDE EMVOD-VEUR R.T.B. E LOUDIEG D'AN 30.12.1978

War-dro hanter-kant a izili a oa en em gavet e sal kelc'h keltiek Loudieg evid en em soñjal war R.T.B.

Divizadeg an E.V. a zo bet meur a hini o komer perzh enni avat. Reiñ a reomp amañ un diverrañ deus ar c'hrafoù a zo bet komzet diwar o fenn.

Frankiz war ar gomz : setu slogan, pe lujan, pennañ ar gevredigezh R.T.B. Med daoust hag eo a-walc'h goulenn brasoc'h plas evid ar brezhoneg ? Nann avat. Goud'ouzer a-walc'h, dre skiant prenet hag emskiantegezh, n'hell ket boud disrann ebet etre stourm evid ar yezh ha stourm evid keleier reizh. Da lared eo en sklaer : ar yezh a zo ur moien nemetken da gomz deus pep seurt traoù, n'eo ket toud. Gant n'eus forzh peseurt yezh - en brezhoneg kenkoulz hag en galleg - e c'heller reiñ keleier distreset ha mougañ mouezh tud' zo - pe ur bobl en he fezh zoken. Digemer menoz al lieselezh setu ahe an dalc'h, setu ahe an diazez start d'ar frankiz war ar gomz. En se eo e kondaoner politikerezh ar c'heleier ragaozet ha distummet gant al latar a vez lakeet en-dro d'ar gwirvoudoù gant tud lich Jiskar. Ar frankiz war ar gomz a sinifi, u'e, reiñ mouezh da dud ar vro e kement sort doareoù lared pe giz komz lec'hel ha rannvroel zo toud. (Gle a rafe bezañ kelaouerien gouest da breg e neus forzh peseurt brezhoneg, ha n'eo ket hepken e leoneg a skouer vad med i'e en brezhoneg Gwenediz, Kernewaded pe Dregeriz... lieselezh war ar jeu adarre.)

Ar servij foran : Nann a zo bet laret da ziskar an ORTF zo bet a lak ar reizhiad skingomz-skinwel dindan yew beli Jiskar g. Ar politikerezh-mougañ-mañ a zo da dostaat ouzh hini Hersant hag ar reizhiad kelaouiñ «dre wask» a gemer da vat hent ar monopol kapitalist. Neuzen en R.T.B. e dalc'homp start a-du gant ar servij foran - pezh n'eo ket memes tra ha monopol ar Stad ha hini ar galleg. Evid pezh a sell ar redevañsoù ec'h ouzomp mad eo ni a bae - war bouez un nebeut

reoù na ra ket evid klemm deus stad fall an traoù, goje -, enta ni eo i'e a c'hlefe bezañ e kuzul-merañ ar stal (Yann Grak-se, hervez, c'hoazh !) a-gevred gant labourerien ar c'hleweled.

Diskleriet eo bet politikerezh renerezh ar radio-tele a zo techet da lakaat a gostez ar servij foran pa vez o kaout emglevioù ar-c'hant gant tud ar prevez.

E-kerzh an E.V. zo bet embannet fraezh hag a-unvouezh e save R.T.B. a-enep ar bruderezh kenwerzhel.

En tu all da se, hadlaret zo bet e oa afer da gaout ur greizenn vreizheg meret gant spered demokratel hag a skignfe abadennoù evid ar pemp departamant Breizh hag a c'hallfe, evid ar radio da vihannañ, bezañ tapet e Frañs a-berzh.

Lakaat R.T.B. da gemer muioc'h a lañs Cheñch keñver an nerzhioù ha sevel ur gevredigezh R.T.B. ledannoc'h zo bet kinniget ober ; mond dorn-ouzh-dorn gant ar re a stourm evid an demokratiezh e Breizh. Frammañ diwar labour an izili da gentañ ha kaout kendivizoù etre ar c'hevrennoù lec'hel.

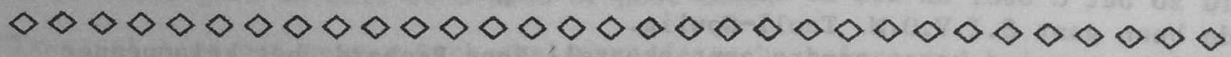
Komzet zo bet ivez diwar-benn meur a grafoù all :

- Kaout plas brasoc'h d'ar gallaoueg - a zo test bew deus unan deus doareoù ar sevenadur en Breizh ;
- ar «Jiskarta sevenadurel» goapaus evid pobl hon bro ;
- dalc'het e vo da virout 10 % (war-bouez nebeut pe kalz muioc'h) an daleañ-daleañ. (Gwelout p. 13 an niv. mañ).

Ur bern menozioù mad all zo bet eskemmet med gwelloc'h eo boud war blas e-kerzh an E.V. neketa. Gant dibenn ar bloaz-mañ e vo tu deoc'h dont marsen da reiñ hoc'h ali da gas war-raog stourm R.T.B. evid an demokratiezh bar radio-tele.

R. Tremel

Taolit pled ba niverenn B.P. newez R.T.B. : B.P. 3 - 29218 An UHELGOAD.



UN TAOL-ARNOD OC'H OBER BERZH : KAZETENN AR VRO-PLIN

Evid reiñ plas da bezh n'eus ket tro da gavoud gant ar skinwel pe ar skingomz e Breizh (hag e bro-Frañs) ha kaout keleier hep abostolerezh e oa bet kroget ouzhpenn c'hwezeg miz 'zo gant taol-arnod ar Gazetenn a vro-Plin.

Bep miz 'vez kaset da bewar c'hant familh ur gasetenn a bad tri-ugent munutenn, en brezhoneg penn-da-benn (eveljust); e-barzh : keleier, pennadoù-kaoz, kanaouennoù, pennadoù-kelaouiñ, h.a.; ar pal a zo lakaad an dud d'en em anavezoud gwelloc'h ha da adkavoud traoù a-bouezh diwar-benn o c'horn-bro na oant ket bet roet dezhe da c'houzoud beteg-henn. Lañset eo bet ivez evid lakaad tud ar Vro-Plin da dennañ muioc'h a c'honid deus o bro.

FRONT CULTUREL PROGRESSISTE BRETON

Le Front Culturel Progressiste Breton a organisé lors de sa réunion du 26 mai à Rostrenen un débat sur l'audiovisuel auquel R.T.B. invité participait.

Nous avons souligné que nous n'avions pu adhérer au C.C.P.B. - bien que nous souhaitions nous joindre aux actions des organisations regroupées dans le Front - les revendications minimales, notamment en ce qui concerne la radio et la Télévision, étaient en retrait par rapport aux nôtres. (cf. textes de l'assemblée générale de 1977).

Nous avons précisé que nous défendions le Service Public et que nous dénoncions, sans cesse, toutes tentatives de privatisation des moyens audiovisuels qui sont propriété des auditeurs téléspectateurs. A ce sujet, le texte publié par le F.C.P.B. nous paraissait ambigu et risquait de faire apparaître des interprétations différentes. Lors de ce débat, nous avons présenté les différentes résolutions R.T.B. confirmées par les A.G. de 77 et 78, à savoir nos exigences en ce qui concerne la création d'une Radio Télévision Régionale gérée démocratiquement. Les représentants des Syndicats S.N.R.T. et S.F.R.T./C.G.T. FR3 Bretagne ont défendu des positions voisines des nôtres, mettant l'accent sur les revendications des travailleurs de FR3 Bretagne-Pays de Loire. Ils se sont proposé de rédiger un nouveau texte qui remplacerait l'actuel paragraphe Radio-Télévision des revendications minimales du Front.

Ce texte développerait trois points :

- 1 - Défense du Service public
- 2 - Contre la privatisation de la radio et de la télé
- 3 - Pour la création d'une radio télé régionale

gérée démocratiquement par un Conseil d'administration composé d'un tiers par les travailleurs, un tiers par le Conseil régional et un tiers par les représentants des associations et émettant sur cinq départements.

Les représentants des autres organisations du Front paraissaient favorables à cette prise de position, mais ils devaient rendre compte devant leurs instances respectives pour confirmation...

Attendons les conclusions.

Y.M. G.

Kazetenn ar Vro-Plin

Tu zo bet d'ober an dra-se dreist-holl a-drugarez d'al labour kaset da benn gant S.I.V.O.M. Toull-Goulig.

Al labour a vez kaset en-dro gant skoazell Rene Richard, bet kelaouenner ba radio brezhoneg Brest.

An taol-arnod-mañ n'eus ket e bar evid c'hoazh (diouzh pezh ma oaromp) a ziskouezh zo ur c'hoant kaoud keleier a-zoare, peogwir bloaz 'zo ne oa ked un hanter anezhe zoken da vezañ koumanantet da gK.V.P. Red eo laroud ivez n'eus e soñj den ebet amañ krouiñ ur gazetenn dre gomz evid Breizh a-bezh, med ar skouer a dalvez kentoc'h da lakaad peb "bro" d'ober he hini; peur vo klevet "Kazetenn ar Vro-Leon", pegoulz 'ta vo savet "Kazetenn ar Vro-Dreger", pesavare vo graet "Kazetenn Kreiz-Breizh" ?

Herri Leperlier

Evid kaout titouroù, skrivañ da: Kazetenn ar Vro-Plin,
TI-kêr LARUEN 22480.

BILAN D'UNE ACTION AU RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES LE 9 MAI 1979

Une lettre ouverte relative à l'enseignement du breton dans l'académie de Rennes a été remise par une délégation du Front Culturel Progressiste Breton. (Ar Falz, GERIB, PS, PSU, SGEN/CFDT, Skot an Emsav, SNRT - SFRT/CGT FR3 Rennes, UDB). Soutenu par les organisations suivantes, qui avaient participé à la rédaction : SNI - PEGC (56) - SNES académie de Rennes - Fédérations des Parents d'élèves Cornec (35, 29, 56) et Radio Tele Brezhoneg.

Par lettres ou télégrammes s'étaient associés : Fédération PS (56) - Conseiller régional Saint-Brieuc - François Leizour, député P.C. (22) - M. Josselin conseiller général (22) - M. Youinnou au nom de la Fédération PS (29) et à celui de tous les élus PS, maires, conseillers généraux, députés du 29. Ainsi que de nombreux maires des cinq départements.

Par cette lettre le Front Culturel Progressiste demandait au Rectorat :

- que les heures de breton soient placées à des heures normales ;
- que les enseignants reçoivent dans le cadre universitaire une formation de haut niveau, sanctionnée par un diplôme d'enseignement du Supérieur;
- la création de 18 postes (357 heures disponibles non employées).

La réponse verbale du recteur à toutes les questions a été négative. Il estime qu'une amélioration importante est intervenue. Soit qu'on ... "aurait pu utiliser 660 heures... mais que ce sont des difficultés d'organisation qui freinent..."

Dans la soirée, le F.C.P.B. avait organisé une conférence de presse au Club de la Presse pour dénoncer la duperie de la Charte culturelle et réclamer une large concertation démocratique et un texte législatif.

LATAR BA STUDIO BREST

Broudig war ar post bihan : «Keleier» 7 eur 20 (9.4.79)
ps FR 3, le Meilleur, Ici Paris, h. a., h. a. !

"Gouzout a rit e nac'he ar c'haner Youenn Gwernig paeañ ar redevañs a zo dleet gant an holl re o deus ur post tele.

"Tregaset e oa bet meur a wech abalamour da se ha galvet dirak lezvarn Montroulez. Didamallet e oa bet avat gant ar barner, met poursuet e oa bet ar c'haner ur wech all c'hoazh hag eñ en taol-mañ eo en deus douget klemm d'e dro a-enep servij ar redevañsoù pa ne reer, emezañ, nemet trubuilhañ anezhañ. Kement-mañ en deus talvezet dezhañ kaout dec'h un digoll a bemp kant lur digant al lezvarn.

"Setu d'an nebeutañ pezh a zo bet disklaeriet eta gant ar barner, hag e-lec'h dispign arc'hant da baeañ ar redevañs evel an holl en deus a-benn ar fin Youenn Gwernig kavet an tu da c'honid peogwir eta en deus bremañ pemp kant lur da gaout digant servij ar redevansoù."

LE DROIT ET LE DEVOIR A LA DIFFÉRENCE

Depuis quelques années, il se produit dans le monde entier, et plus particulièrement en Europe occidentale et en France, un phénomène général de renaissance des cultures dites régionales ou minoritaires. La vague d'après 68 a fait remonter à la surface des cultures que l'on croyait ou que l'on voulait "oubliées", ou alors seulement "folklorisées". Mais aujourd'hui on peut observer une volonté humaine de plus en plus forte de retrouver ses racines face à l'urbanisation croissante et trop souvent sauvage du monde moderne, broyeur de cultures et plus précisément de cultures dites minoritaires, mais qui sont majoritaires pour ceux qui les vivent quotidiennement !

Une nouvelle géographie se dessine donc sous nos yeux, un nouveau vocabulaire apparaît avec les noms de Galles, Ecosse, Cornouailles, Pays Basque espagnol, Catalogne espagnole, Andalousie, Galice, Sardaigne, Sicile, Val d'Aoste, Trentin-Haut-Adige, Frioul-Vénétie, Jura suisse, Frise, Wallonie, Ferme, Québec, Louisiane, d'autres encore. Et quelque peu ébahi, le Français découvre qu'il existe dans son bel hexagone pour le moins sept espaces culturels différenciés : la Bretagne, l'Occitanie, la Corse, le Pays Basque français, la Catalogne française, la Flandre française, l'Alsace-Lorraine thioise. Sans oublier que même dans l'ensemble de culture dite "francienne" il existe aussi des spécificités, des différences, entre la culture normande et la culture dauphinoise par exemple. Bref, le Français découvre que notre pays, ce n'est pas seulement un peuple, mais plusieurs peuples que ce que l'on appelle l'Histoire a réuni dans un même Etat.

Parallèlement d'autres aspirations apparaissent. Auparavant, les Bretons ou les Corses qui s'exilaient, pour la capitale par exemple, avaient tendance à refouler leur identité, sous le poids des circonstances et du système économique niveleur par excellence qu'est le système dit libéral. On avait honte d'être breton, corse ou occitan. Aujourd'hui, et c'est heureux, on affirme par contre bien haut ces identités bretonne, corse ou occitane. On veut se différencier pour mieux être soi-même et pour mieux aussi reconnaître l'autre. C'est cela le droit et le devoir à la différence. Citoyens du monde nous le sommes, mais nous sommes aussi, chacun d'entre nous, d'un "pays", d'une région, ou comme on dit plus volontiers chez nous d'un patelin, d'un village.

Récemment, le président de la République vient de renouveler son refus de la région. Et il a choisi l'Alsace pour le faire ! Dans une Europe qui régionalise de plus en plus la France apparaît arc-boutée sur des positions du passé. La loi de 1972, en créant l'Etablissement public régional auquel n'était même pas accordé le statut de collectivité territoriale, n'a mis en place qu'une assemblée régionale-croupion sans représentativité réelle ni pouvoir, celui-ci restant aux mains de l'exécutif préfectoral, représentant du pouvoir central. Le régime giscardien accentue le centralisme bureaucratique, refuse toute démocratie régionale, accroît ses moyens de répressions et d'atteintes aux libertés. Il faut casser ce carcan pour libérer toutes les forces créatrices de nos peuples.

J.K.

1. Nous n'oublions pas le cas des DOM-TOM. Mais il s'agit là d'une véritable situation coloniale qui présente des différences fondamentales avec la Bretagne. Mais là aussi se posent avec force les problèmes de l'identité culturelle. Nous en parlerons à l'occasion.

Louis-Marie Davy, journaliste au Bureau régional d'information de Rennes, et délégué du Syndicat national des journalistes à FR3 Bretagne, avait signé un article intitulé: "FR3 Bretagne au minimum" dans le Canard de Nantes à Brest, le 23.2.79 (pendant la grève de la S.F.P.).

Il écrit en exergue à son article: "Ce jour-là, l'actualité régionale, c'était Redon "ville morte". Marcellin et Leprince-Ringuet avaient donc été invités à parler d'autre chose..." (20 février, pendant la grève).

Sur trois colonnes, il stigmatise les choix de la télévision régionale qui gomme l'opération "ville morte" de Redon, une forme de la grève générale pour protester contre le chômage, qui y bat tous les records. La répercussion de cette action de masse sur le petit écran? en tout et pour tout deux minutes de reportage filmé (programme minimum).

Par contre, le président du Conseil régional, M. Marcellin, et le savant pro-nucléaire Leprince-Ringuet ont largement la parole, programme maximum!

"La TV régionale montre plus que d'habitude le visage béat et conformiste d'une télé aux ordres"

Louis-Marie Davy ne s'en étonne pas, et il analyse d'un oeil lucide ce qui, pour lui, n'est nullement une "éclipse accidentelle dans le journal régional" mais fait partie des "vieilles tares de l'information télévisée régionale". Il écrit "l'information apparaît telle qu'elle est: soumise, timorée, sans imagination. Oui, c'est le manque d'audace qui la retient de traiter franchement des réalités de la Bretagne, quand ce n'est pas ouvertement un aveuglement touchant..."

... On sait bien que la télévision en général, et pas seulement celle de Bretagne, véhicule en priorité la parole rassurante du pouvoir.

Mais il n'y a aucune raison d'accepter soir après soir que ce discours lénifiant se perpétue. Il faut que les téléspectateurs de la région interpellent à nouveau "leur" télévision régionale. Sans leur sanction, elle continuera à bénéficier de cette impunité totale qui lui permet de dire à peu près

n'importe quoi, y compris des contre-vérités manifestes dans la plus grande indifférence."

Il conclut en évoquant les travailleurs de la Télé qui "refusent de relayer docilement la "bonne parole"... revendiquent comme l'affirmation de leur conscience professionnelle, leur volonté de ne plus se contenter de remplir l'antenne pendant 20 minutes mais d'informer librement la région.

La Direction de la Région Bretagne-Pays de Loire a répondu à Louis-Marie Davy, sous la forme d'une note émanant du chef du Service du Personnel et des Relations Humaines.

Cette NOTE l'informe, le 21 mars 79, qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre pour "manquements graves à ses obligations professionnelles" et joint le dossier disciplinaire assorti.

Ce dossier disciplinaire, comportant 24 lignes dactylographiées, stipule, en citant les phrases ci-dessus soulignées, que, par les allégations mensongères de son article, M. Davy a contrevenu aux principes édictés par la charte des devoirs du journaliste.

- il n'a par ailleurs pas respecté l'obligation faite par l'article 301 de la convention collective qui stipule que les journalistes de la société ont le droit "d'avoir leur liberté d'opinion, l'expression publique de cette opinion ne devant en aucun cas porter atteinte aux intérêts de la Société".

- Enfin, M. Davy n'a, à aucun moment, déclaré à la direction de la société sa collaboration à la publication "Le Canard de Nantes à Brest"...

R.T.B. s'élève contre les pressions et la répression dont sont victimes les journalistes dans leur métier d'hommes d'information.

Y.L.

R.T.B. recommande la lecture du Livre blanc de la section syndicale de FR 3 du S.N.J. : FR 3, l'Information baillonnée, toujours d'actualité. Ecrire à : SNJ - FR 3-Rennes, 9, av. Janvier. 15

UNE EXPERIENCE REUSSIE : KAZETENN AR VRO-PLIN

Pour remédier à l'insuffisance de l'information audio-visuelle en Bretagne (et en France) et à son caractère propagandiste, une expérience a lieu depuis plus de seize mois (æ, æ! c'hwezer) dans le pays Plin (BRO-PLIN) : chaque mois est envoyé à 400 familles une cassette de 60 minutes tout en breton (évidemment) comportant des nouvelles, des interviews, des chansons, des reportages; cela toujours dans le but d'amener les gens à mieux se connaître et à découvrir des aspects de leur pays (BRO-PLIN) qui leur étaient jusqu'ici inconnus; l'idée est d'amener les habitants du "BRO-PLIN" à mieux mettre en valeur leur région.

Cela a été rendu possible en grande partie grâce à l'action du S.I.V.O.M. TOULL-GOULIG.

La coordination en est assurée par René RICHARD, ex-journaliste en langue bretonne de FR-tri.

Cette expérience à notre connaissance est unique et montre clairement que des besoins d'information existent, puisque seulement 100 familles y étaient abonnées, il y a juste un an.

Il faut ajouter que l'idée n'est pas de créer un journal sur cassettes à l'échelle de la Bretagne, mais plutôt d'amener chaque "pays" à produire le sien. A quand la "Kazetenn ar VRO-DREGER" ou la "Kazetenn ar VRO-LEON, etc. H.L.

Si vous avez envie de vous y abonner, écrivez à :

Kazetenn ar VRO-PLIN
Mairie de LANRIVAIN/LARDEN
22480 ST-NIKOLAZ-AR-PELEM

le Ministre des Finances VOUS VOLE ..! le Pouvoir VOUS MENT ..!



Il est apparu, dans un récent sondage, que 54 % environ des téléspectateurs sont mécontents des programmes de ces dernières années.

Quelques explications :

Pour produire les émissions, la S.F.P. ne reçoit qu'une partie de la redevance radio-télévision.

En effet : - le ministre des Finances retient plus de 5 % pour ses frais de perception;
- la redevance est assujettie à la TVA, au taux de 17,60 %, ce qui donne, par exemple, pour 14 500 000 récepteurs, un prélèvement de 744 millions, soit 74 milliards anciens.

Il est à remarquer que, depuis 1974, les ressources de la télévision ont augmenté environ de 20 %.

Alors, POURQUOI CETTE INDIGENCE DE LA TELE ?

En 1974, on a menti en déclarant que l'ORTF était "largement déficitaire". En fait, en 1974, le résultat d'exploitation de l'ORTF avait été bénéficiaire de 38,5 millions de francs (extrait du rapport de M. Joel Le Tac, député, le 25.10.78, n° 570, p. 22).

On a menti à l'époque en assurant que la réforme mettrait fin à la "gabegie chronique et soit-disant incurable" et permettrait de maîtriser "ce monstre ingouvernable qu'est l'Office".

CINQ ANS APRES LA REFORME, OU EN SOMMES-NOUS

L'ensemble des sociétés issues de l'ORTF sera déficitaire (selon les estimations officielles).

On ment encore en prétendant que des licenciements à la SFP sont la seule solution pour rétablir la situation financière.

Il faut savoir que les installations, les émetteurs, les réseaux de transmission, les installations parisiennes et régionales, la formation des professionnels ont été payés UNIQUEMENT par la redevance et ce depuis près de 45 ans.

ALORS, OU EST DONC PASSE L'ARGENT

Depuis qu'il n'y a plus d'émissions à grand spectacle (Zola, le Pain noir, Maigret, etc.), la France a pratiquement disparu des palmarès des festivals.

Si cet argent n'est pas à la SFP, s'il n'est pas à l'antenne, alors où est-il ?

D'après certains, il est dans la multiplication de l'ORTF par sept. M. Caillevet lui-même pose la question : "Est-il convenable que les frais de gestion ne cessent de progresser de plus de 80 % en 4 ans?" (rapport du 21.11.78). M. Joel Le Tac (député) reconnaît la crise actuelle : "Il s'agit bien évidemment de ne pas revenir à l'ORTF tel qu'il était, mais bien de réformer la réforme issue de la loi de 74 afin qu'après 4 années d'expérience et de rodage, elle puisse encore servir sans sombrer dans l'échec." (rapport de la commission des Finances, annexe 12, n° 570, p.26.)

Les professionnels SFP de la télévision française sont choqués de voir que l'on fait appel, pour sauver l'entreprise SFP, à ceux qui sont les concepteurs et les gestionnaires de cette situation catastrophique... Ils sont en lutte pour empêcher leur licenciement, pour restituer aux programmes radio-télévision la qualité perdue au fil des ans.

(renseignement SFP/CGT-CFDT)

Y.L.



(gent autre hegarat an "Humanité" - 27.4.79)

Wainshi

CGT



CFDT

TELESPECTATEURS

Savez vous?..

que lorsque vous payez une redevance de **310fr** elle se decompose comme ceci

310fr

52fr

CE QUI RESTE POUR LES EMISSIONS

187fr

FRAIS DE RECOURVREMENT DE LA TAXE T.V.

16

55fr T.V.A. (TAXES SUR LA TAXE!!)

BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DES SOCIETES ISSUES DE L'ORTF

MINISTERE DES FINANCES

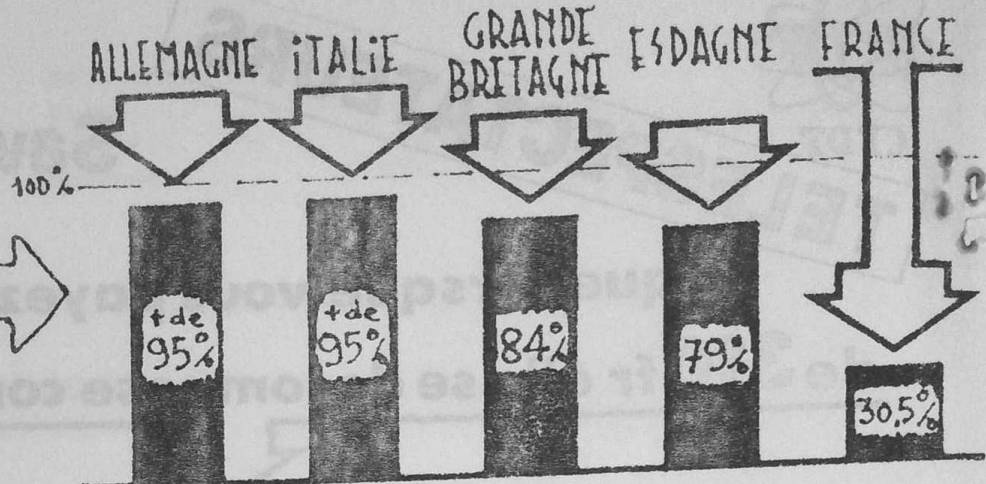


SOCIETE FRANCAISE DE PRODUCTION
fabrique les grandes emissions :
FILMS, DRAMATIQUES, VARIETES,
GRANDS REPORTAGES

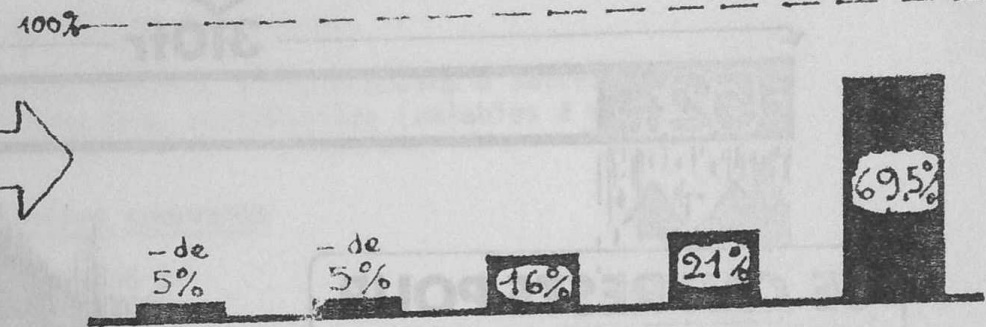
VOUS AVEZ REMARQUE QUE L'IMPOT (T.V.A) QUE PRELEVE L'ETAT EST D'UN MONTANT SUPERIEUR A CE QUI EST "LAISSÉ" AUX PROGRAMMES DE T.V.



productions **NATIONALES** audio-visuelles



produits audio-visuels **IMPORTES**

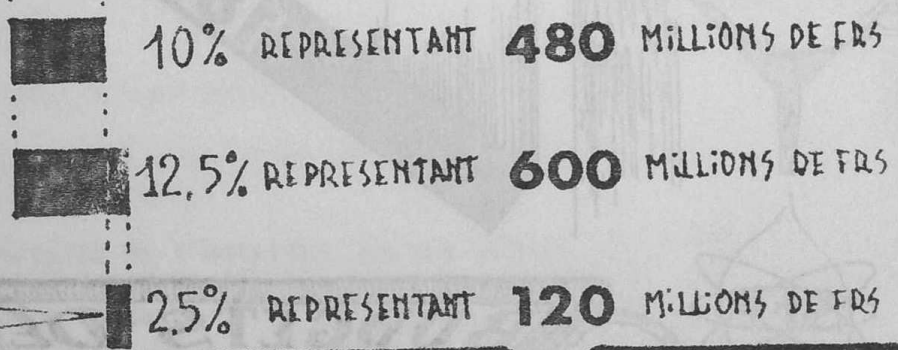


TOTALITE DU PROGRAMME DIFFUSE PAR TF1+A2

POURCENTAGE COMMANDÉ A LA S.F.P en 78

VOLUME DE COMMANDES QUI ASSURERAIT UNE BONNE MARCHÉ DE LA S.F.P.

DIFFERENCE



ce financement peut être facilement assuré SANS AUGMENTER LA REDEVANCE

en effet sur cette redevance

L'ETAT PRELEVE 17,6% DE T.V.A. SOIT 540 millions

si le taux de T.V.A. était ramené, comme c'est le cas pour le cinéma, le theatre, le livre, à **7%**, cela restituerait pour la Production **307 millions**
a vous de conclure!!

Redevance
 Refus....
 Retard...
 Retenue..

ACTIONS

Vous pouvez résister de différentes façons.

Prochainement nous ferons parvenir par circulaire d'autres formules. Dans l'immédiat, vous avez deux possibilités (valables à cette date du 1er juin 1979) :

I - En ne réglant pas votre redevance

II - En retenant 10 - 20 - 50 %

Dans tous les cas, vous devez écrire (si possible en breton et à plusieurs reprises) au Centre de recouvrement pour expliquer votre protestation pour le peu de place fait à la langue et à la culture bretonnes sur les antennes radio et télé...

Que faire par la suite ?

- Ne pas tenir compte des papiers (bleu ou rose).
- Ignorer tous les recommandés, les avant-poursuites, les injonctions et commandements du percepteur...
- Résister jusqu'à la visite de l'huissier. En son action de saisie (il vous reste quelques jours de délai), payer immédiatement le principal, c'est-à-dire la taxe.
- Adresser ensuite par chèques séparés et avec des délais différents : les pénalités - les majorations.

AUTRE ACTION POSSIBLE

Si vous préférez payer avant les majorations et les pénalités :

- Payer votre redevance en plusieurs fois (quatre fois par quart)
- a) Noter sur la formule de recouvrement conservée le numéro et la date des chèques.
- b) Avec le règlement, écrire (si possible en breton) pour exprimer votre protestation.

Association d'auditeurs et de téléspectateurs pour la liberté d'expression
Kevredigezh selaouerien ha sellerien radio-tele a-du gant ar frankiz war ar gomz

GOULOMP START ! EXIGEONS !

- Ma vo doujet menoz al lieselezh bar c'heleier, bar c'hultur, bar yezhoù ;
- Ma vo dalc'het mat d'ar servij foran : nann da brevesaat kevredigezhioù ar radio-tele paet gant ar re a ra ganto (ar redevañs) ;
- Ma vo kresket da vat plas ar brezhoneg ha sevenadur Breizh bar radio-tele er vro ;
- Ma vo savet ur wir greizenn-broduiñ radio-tele da skignan abadennoù evid ar 5 departamant, ma vo moien da glevout ar radio dionti er Frañs a-bezh ;
- Ma vo meret ar greizenn-mañ en ur feson demokratel gant dileuridi al labourerien hag ar sellerien-selaouerien peurgetket.
- Le respect du pluralisme en matière d'informations, de culture, de langues.
- Le maintien du service public : non à la privatisation des sociétés de radio-télévision financées par les usagers (redevance).
- Un élargissement considérable de la place de la langue et de la culture bretonnes à la radio-télévision en Bretagne.
- La création d'un véritable centre de production radio-télévision diffusant des émissions destinées aux 5 départements, audibles (en radio) sur toute la France.
- La gestion démocratique de ce Centre avec notamment des représentants des travailleurs et des usagers de la radio-télévision.

**AUJOURD'HUI, ON N'A PAS LE DROIT DE SE TAIRE !
HIZIW, MOMP KET AN DROED DA CHOM MUD !**

- N'omp ket ken evid kousantiñ da delc'h start Jiskar, d'e sañsur, d'ar c'heleier diglok ha distreset ;
- N'omp ket ken evid kousantiñ e vez mouget ar brezhoneg, ar gallaoueg ha personelezh sevenadurel Breizh. Diarbenn a reomp tezenn reuzeudik an 2 yezh : 2 bouez, 2 vuzul. Lavarout a reomp ez eo posubl - hag eo ret - gant an teknik zo kaout ur chadenn vrezhoneg ;
- Torriñ ar c'hreizennerzh a unvan, a voug hag a dispenn a zo d'ober !
- On ne peut plus accepter la mainmise giscardienne, la censure, les informations partielles-partiales.
- On ne peut plus accepter que soient baillonnés la langue bretonne, le gallo, l'identité culturelle de la Bretagne. Nous refusons la thèse misérabiliste des 2 langues : 2 poids, 2 mesures. Nous disons qu'une chaîne en breton c'est technique-ment possible, c'est nécessaire.
- Le centralisme uniformisateur étouffant et mutilant doit être cassé !

SKOAZELLIT !

SAVIT HO MOUEZH ASAMBLES GANT R.T.B. !

DEUIT E-BARZH, HA LAKIT DONT E-BARZH R.T.B.
kevredigezh ar re a ra gant ar radio-tele.
Kemerit perzh ba buhez ar c'hevrennoù lec'hel.

SOUTENEZ !

PROTESTEZ AVEC R.T.B. !

ADHÉREZ, FAITES ADHÉRER A R.T.B.,
votre association des usagers de la radio-télévision.
Participez à la vie des sections locales.

J'ADHERE

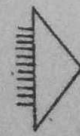
DONT A RAN E-BARZH

Nom/Ano

Prénom/Ano bihan

Adresse/Chomlec'h

Code postal/Niv. bost



Adhésion/Emezeladur :
20 F à R.T.B.
C.C.P. Rennes 3071-80 N